

COMMENT ADHÉRER AU RÉSEAU DES MUSÉES DE NORMANDIE ?

L'entrée dans le Réseau est gratuite et se fait sur la base du volontariat. Elle est entérinée par la signature d'une convention entre la Fabrique de patrimoines et la collectivité propriétaire et/ou gestionnaire du musée.

CONDITIONS D'ADHÉSION

- Le musée candidat doit répondre à la **définition du musée par l'ICOM** : « *Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation.* »
- Le musée candidat doit être géré par une structure **à but non lucratif** (collectivité publique, association, fondation...)
- Ses **collections** doivent être majoritairement **propriété publique**, ou appartenir à une personne morale à but non lucratif avec clause de dévolution au domaine public.

CONVENTIONS

- **La convention d'adhésion au Réseau des musées**
Gratuite / pour une durée de 5 ans
→ le musée peut participer aux activités du Réseau (voir guide)
- **La convention annexe de participation à la base de données des collections**
750 euros par an de participation aux frais / pour une durée de 5 ans / réservé aux membres
→ Le musée peut utiliser le logiciel de gestion des collections et la base de données mutualisée (accès professionnel) et publier ses collections en ligne sur le Portail des collections (accès grand public)
- **La convention annexe de participation au Portail des collections**
→ 350 euros par an de participation aux frais / pour une durée de 5 ans / réservé aux membres
Le musée qui n'utilise pas le logiciel de gestion des collections mutualisé peut publier ses collections en ligne sur le Portail des collections des musées de Normandie (accès grand public)

BASE DE DONNÉES DES COLLECTIONS ET LOGICIEL MUTUALISÉS

Une base de données et un logiciel de gestion des collections (Flora musées) sont mutualisés pour les musées du Réseau qui le souhaitent. L'accès à cet outil réservé aux professionnels des musées participants s'effectue en ligne grâce à des identifiants personnels.

PORTAIL DES COLLECTIONS

Le Portail régional des collections est un site web en ligne, accessible également sur mobile, permettant de découvrir les collections de plus de 50 musées adhérents au Réseau des musées de Normandie. Sa nouvelle version sera lancée en septembre 2019, enrichie de nouveautés : documentation collaborative, création de galeries par les internautes, jeux autour des collections...

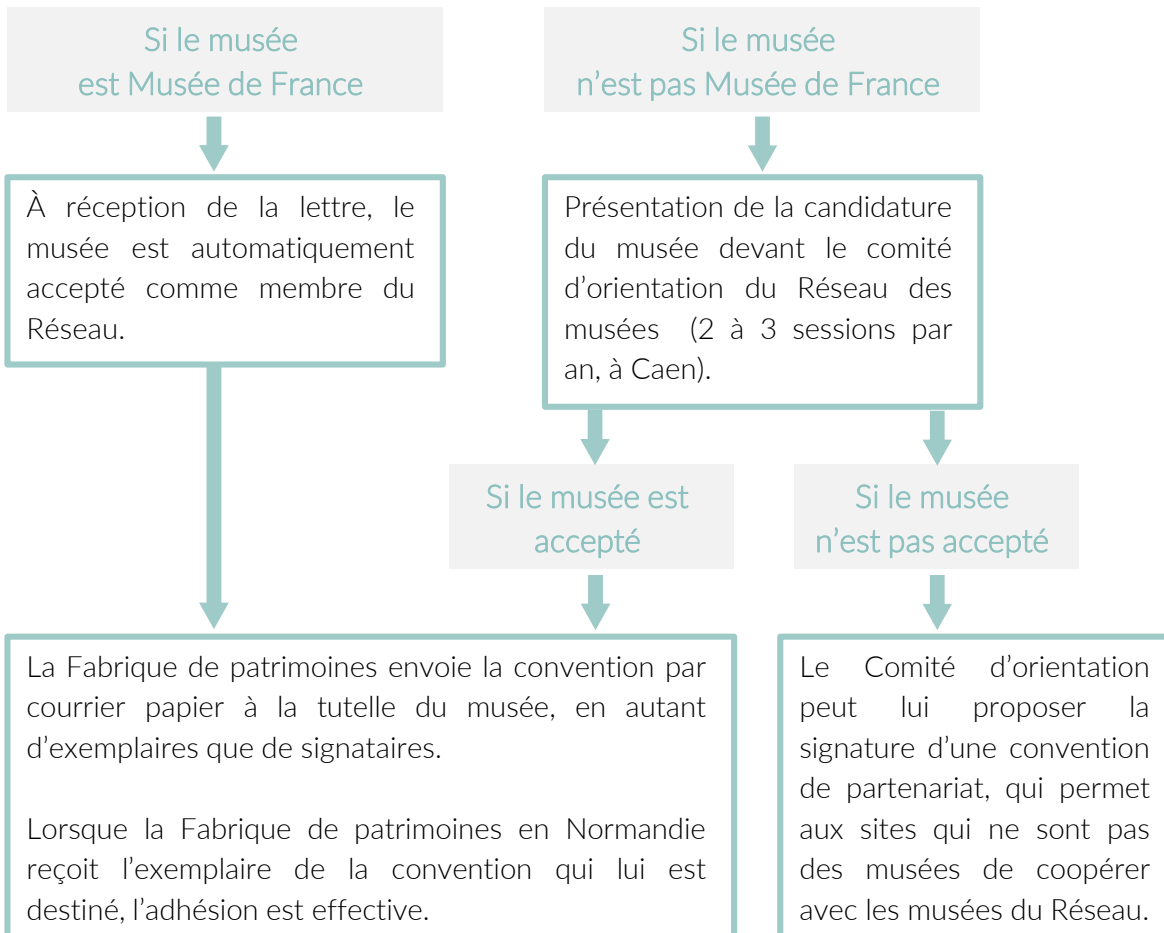
Pour en savoir plus sur ces outils, votre contact est
Élise Fin-Osinski / 02 31 53 15 51
elise.fin-osinski@lafabriquedepatrimoines.fr

Les conventions annexes peuvent être signées après l'adhésion au Réseau, à tout moment.

COMMENT ADHÉRER AU RÉSEAU DES MUSÉES DE NORMANDIE ?

PROCÉDURE D'ADHÉSION

Envoi d'un courrier de demande d'adhésion par la tutelle du musée à l'adresse suivante :
Comité d'orientation du Réseau des musées, La Fabrique de patrimoines en Normandie
Le Pentacle, 5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair



COMITÉ D'ORIENTATION DU RÉSEAU

Élus par les membres du Réseau lors de l'Assemblée plénière annuelle, le Comité d'orientation propose la politique du Réseau et en suit la réalisation. Il se réunit 2 à 3 fois par an et décide de l'entrée de nouveaux musées dans le Réseau.

Il se compose de 2 collèges élus et de 3 membres permanents :

- un collège de 5 professionnel·le·s des musées membres
- un collège de 5 représentant·e·s des collectivités propriétaires ou gestionnaires des musées membres
- un·e représentant·e du Directeur Régional des Affaires Culturelles
- un·e représentant·e du Président de la Région Normandie
- un·e représentant·e du Président de la Fabrique de patrimoines en Normandie

Pour le processus d'adhésion et la signature des conventions, votre contact est Margot Frénéa :
margot.frenea@lafabriquedepatrimoines.fr
02 31 53 15 53 / 06 07 88 22 16